

## Réponse de Jean Monnet au discours de Konrad Adenauer (Luxembourg, 8 septembre 1952)

**Légende:** Le 8 septembre 1952, Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la CECA, répond au discours d'ouverture du chancelier allemand Konrad Adenauer qui préside et inaugure la première séance du Conseil spécial de ministres de la CECA.

**Source:** Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175. Projet. Procès-verbal de la première session du Conseil tenue à Luxembourg du 8 au 10 septembre 1952, PV Col 1/52. Luxembourg: Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 22.09.1952. 12 p.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_de\\_jean\\_monnet\\_au\\_discours\\_de\\_konrad\\_adenauer\\_luxembourg\\_8\\_septembre\\_1952-fr-0301cd96-afc9-4693-a4b3-ae7466b650e2.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_de_jean_monnet_au_discours_de_konrad_adenauer_luxembourg_8_septembre_1952-fr-0301cd96-afc9-4693-a4b3-ae7466b650e2.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Réponse de M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité au discours du Chancelier Adenauer, Président du Conseil des Ministres

Monsieur le Président,  
Messieurs,

La réunion du Conseil des Ministres que vous venez de déclarer ouverte marque une nouvelle étape dans la mise en place progressive des institutions de notre Communauté. Après-demain, l'Assemblée Commune ouvrira sa première session. Nous ne doutons pas que cet ensemble d'institutions sera prochainement achevé par l'instauration de la Cour de justice, qui en est le complément indispensable.

Comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, la Communauté constitue la création d'une souveraineté nouvelle, mais cette souveraineté ne s'exerce encore que dans un domaine limité, celui du charbon et de l'acier, qui lui a été remis par les votes des parlements de nos six pays. Il était donc essentiel de prévoir une liaison constante entre ses activités placées en marché commun et soumises à ce régime supranational et le reste des économies dont elles font partie et qui continuent de relever de la compétence des Gouvernements. C'est le soin d'assurer cette harmonie constante entre l'action de la Communauté et celles des Etats membres, qui est la tâche essentielle de votre Conseil.

En l'accomplissant, il a une responsabilité à l'égard de la Communauté dans son ensemble. C'est seulement si le sentiment de cette responsabilité, qui dépasse les vues purement nationales, pénètre toutes les administrations de nos différents pays, que nous développerons les conditions les plus favorables à la marche de notre travail commun. Il faut sans doute rompre avec de vieilles habitudes. Mais je ne doute pas que chacun se rendra compte très vite que les vrais intérêts de chacun de nos pays ne sont finalement bien servis si ils sont fondus dans l'intérêt commun.

C'est pourquoi il y a une différence fondamentale entre votre Conseil et les organisations internationales auxquelles nous étions jusqu'ici habitués. Sauf dans des cas exceptionnels, la règle de l'unanimité a été abandonnée pour ses délibérations. Il s'agit en effet pour le Conseil de dégager une vue commune, non de chercher un compromis entre les intérêts particuliers. Dans les décisions que la Haute autorité doit prendre, vous vous trouverez associés de ce fait à l'exercice de cette souveraineté nouvelle qui caractérise notre Communauté.

Vous pouvez être certain que la Haute Autorité aura la préoccupation de maintenir des relations étroites avec les Gouvernements et d'instituer des consultations fréquentes avec le Conseil.

Mais je veux souligner en même temps le rôle fondamental qui a été confié à l'Assemblée qui doit se réunir dans deux jours et devant laquelle la Haute Autorité est responsable.

Vous voyez ici pour la première fois l'ensemble de la Haute Autorité. La bonne marche de notre travail commun dépend de la bonne entente entre tous ceux qui y participent. Je veux vous dire que, dans la Haute Autorité elle-même, cette entente s'est immédiatement établie et que nous travaillons tous dans le même esprit pour accomplir la tâche qui nous a été confiée.

J'ai été heureux, Monsieur le Président, de voir l'importance que, comme nous, vous attachiez à cette association qui, dès le lendemain de notre entrée en fonctions, a commencé de s'instituer entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et la Communauté. Nous avons tous conscience de la signification essentielle que cette association comporte pour le progrès et pour la paix.

Je ne voudrais pas conclure sans dire que nous vous remercions de nous avoir envoyés à Luxembourg. Nous y avons été admirablement accueillis. Nous y sommes bien installés pour travailler et nous sommes heureux d'y commencer nos travaux.